

Questions orales

LES FINANCES

L'EFFET DU PLACEMENT DES RECETTES PÉTROLIÈRES DANS UN FONDS D'INVESTISSEMENT SUR LE CALCUL DES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION—LE CAS DE LA SASKATCHEWAN

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans l'exposé budgétaire, il a annoncé que 30 p. 100 des revenus d'exploitation du pétrole des provinces entreraient en ligne de compte dans le calcul des paiements de péréquation. Or, le 28 mars 1974, comme le rapporte le *hansard* en page 934, le premier ministre a déclaré que tous les revenus additionnels provenant du pétrole seraient soustraits à la péréquation, à condition d'être versés à un fonds d'investissement. Cette affirmation m'amène à poser une question directe au ministre. Si une province place tous ses revenus pétroliers additionnels dans un fonds d'investissement en vue de la mise en valeur de ses ressources, est-ce que l'on considérera 30 p. 100 de cette somme pour déterminer la formule de péréquation de la province?

Une voix: Oui ou non.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député qui a posé la question sait parfaitement qu'un simple oui ou un simple non n'est pas suffisant.

M. Nielsen: Dites donc cela à Gillespie.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Il était entendu qu'une province productrice placerait environ les deux tiers de ses revenus additionnels dans un fonds d'investissement—revenus qui seraient dès lors soustraits à la péréquation—et que l'autre tiers, versé à un fonds du revenu consolidé, serait considéré dans le calcul des paiements de péréquation. Selon la proposition que je soumettrai aux ministres provinciaux des Finances les 9 et 10 décembre, le tiers seulement des revenus additionnels du pétrole, dus à la crise internationale et à la hausse récente des prix, sera compris dans la formule de péréquation. Dans ces conditions, ce qu'une province donnée fait de ce son propre fonds n'a rien à voir avec la question.

● (1420)

M. Broadbent: La réponse est oui, alors.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le premier ministre a précisé le 28 mars que la Saskatchewan comptait placer presque tous ces fonds supplémentaires dans un compte de capital qui échapperait à la formule de péréquation, et comme cette province a de fait créé un fonds et y a placé ses capitaux supplémentaires, le ministre des Finances, par son budget, compte-t-il maintenant faire fi de la promesse donnée par le premier ministre à la Chambre et aux provinces productrices?

M. Turner (Ottawa-Carleton): A mon avis, monsieur l'Orateur, l'engagement est clairement exprimé dans l'exposé budgétaire. Les provinces voudront étudier la proposition. La Saskatchewan présentera sans doute ses propres instances à la réunion prévue pour les 9 et 10 décembre.

LA DÉDUCTIBILITÉ DES RECETTES PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES ET LA QUESTION DES RESSOURCES NON RENOUVELABLES

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre des Finances une

[M. Gillespie.]

dernière question supplémentaire au sujet de la déduction des redevances, des impôts et autres paiements versés aux gouvernements provinciaux. Cette disposition concernant la déduction s'appliquera-t-elle seulement au revenu provenant du pétrole, du gaz et des minéraux ou également aux redevances découlant des ressources non renouvelables? S'appliquera-t-elle aussi aux droits de coupe et aux redevances prélevées sur les bois d'œuvre?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je devrai examiner la motion des voies et moyens pour voir comment elle est rédigée. En principe, nous parlons de ressources minières et des revenus découlant du pétrole et du gaz. Bien entendu, si les droits de coupe qui sont une redevance uniforme et conventionnelle devenaient un impôt dissimulé, nous devrions également examiner la question.

M. Horner: La même chose vaudrait pour l'amiante.

[Français]

LA VENTE D'OBLIGATIONS CANADIENNES SUR LE MARCHÉ INTERNATIONAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question également au ministre des Finances.

Est-il au courant du fait qu'un rapport publié cette semaine par la Banque mondiale et intitulé *Borrowing in International Capital Markets* révèle que sur un total de 1,451 million d'obligations étrangères vendues sur les marchés mondiaux majeurs de capitaux, pendant le troisième trimestre de cette année, 536 millions, soit 37 p. 100, ont été vendus par des groupes canadiens et, dans l'affirmative, peut-il dire s'il considère cette situation comme normale et favorable au développement économique du Canada?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): L'honorable député me permettra peut-être de lire le rapport et de répondre plus tard.

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Est-ce que le ministre pourrait dire s'il a l'intention de proposer sous peu l'adoption de mesures qui permettront aux gouvernements et aux industries du Canada de trouver au pays les moyens financiers de se développer naturellement?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je crois, monsieur l'Orateur, qu'il y a encore des moyens.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

L'EXPOSÉ DE LA POLITIQUE SUCRIÈRE—LE CAS DE L'INDUSTRIE DU SUCRE DE BETTERAVE

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le mois dernier, on a mentionné à maintes reprises qu'une politique sur le sucre serait présentée sous peu. Le ministre est-il disposé à annoncer maintenant quand le gouvernement présentera sa politique sur le sucre?